



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 17 Décembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1er Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 0.2, 0.3, 0.4, 0.5, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 7.8, 7.9, 7.10, 7.11, 7.12, 7.13, 7.14, 7.15, 7.16, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 2.12, 2.13, 2.14, 2.15, 2.16, 2.17, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 6.8), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'au 0.2), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 3.1), M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 0.5), Mme Danielle POISSENOT, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 2.1), M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 8.1 et jusqu'au 0.5), Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE (jusqu'au 7.6), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Brailans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINÉAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (jusqu'au 7.14) Chauxenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 3.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Claude PREIONI représenté par Mme Françoise GILLET Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 4.3) Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD (à partir du 5.3) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 3.1)

Étaient absents : Arguel : M. André AVIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Guéric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, M. Yannick POUJET Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champoux : M. Philippe COURTOT Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Gennes : Mme Thérèse ROBERT La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Serge RUTKOWSKI Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Yves MAURICE

Procurations de vote :

Mandants : A. AVIS, E. ALAUZET, P. BONNET, E. BRIOT, C. CAULET, Y.M. DAHOUI, C. DELBENDE, L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN, M. LEMERCIER, C. MICHEL, T. MORTON (jusqu'au 4.7), M. OMOURI, Y. POUJET, G. PACAUD, C. BOTTERON (à partir du 7.15), M. JASSEY (jusqu'au 4.7), S. RUTKOWSKI, P. CORNE, D. PARIS, P. CONTOZ, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET, A. GROSPERRIN, P. ROUTHIER, Y. DELARUE, A. LORIGUET

Mandataires : M. DONEY, C. THIEBAUT, J. GROSPERRIN, E. MAILLOT, F. PRESSE, R. REBRAB, C. LIME, M. SEBBAH, L. CROIZIER, D. POISSENOT, N. BODIN, M. LOYAT (jusqu'au 4.7), C. WERTHE, M. ZEHAF, A. BLESSEMAILLE, Y. GUYEN (à partir du 7.15), G. ORY (jusqu'au 4.7), J. CANAL, J. LOUISON, R. STEPOURJINE, J.Y. PRALON, T. JAVAUX, F. BAILLY, D. PAINÉAU, Y. MAURICE, J. KRIEGER, F. TAILLARD

Délibération n°2018/004501

Rapport n°8.7 - Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO)

Modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO)

Rapporteur : Denis JACQUIN, Conseiller communautaire

Commission : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Il est proposé d'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) dont la principale modification porte sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Val Marnaysien pour ses communes.

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon exerce la compétence eau depuis le 1^{er} janvier 2018 et s'est substitué à cette date aux 13 communes antérieurement membres du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO), à savoir :

- Audeux,
- Champagnay,
- Champvans-Les-Moulins,
- Chemaudin et Vaux
- Dannemarie-sur-Crête
- Franois
- Mazerolles-le-Salin
- Noironte
- Pelousey
- Pirey
- Pouilley-Français
- Pouilley-les-Vignes
- Serre-les-Sapins

Le SIEVO a adopté de nouveaux statuts, entérinés par arrêté en date du 14 novembre 2018. Ceux-ci prévoient une compétence obligatoire, ce qui était déjà le cas auparavant, à savoir l'eau potable, et deux compétences « facultatives », à savoir deux compétences « à la carte » au sens de l'article L. 5212-16 du CGCT, l'assainissement collectif et non collectif des eaux usées.

La Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) a voté le transfert de ses compétences eau et assainissement en tant que compétences optionnelles, extension prononcée par arrêté interpréfectoral des Préfets du Doubs et de la Haute Saône du 8 novembre 2018, avec effet au 1^{er} janvier 2019.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la CCVM se substituera donc à ses 28 communes membres au sein du SIEVO. Pour les compétences transférées par ces dernières au syndicat, le SIEVO continuera donc d'exercer ses compétences sur le territoire de ces communes, sans changement par rapport à la situation actuelle.

En revanche, pour les 17 autres communes de la CCVM, la Communauté souhaite adhérer au SIEVO et transférer à ce dernier ses compétences en matière d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées. Il en va de même pour les communes de la CCVM aujourd'hui membres du SIEVO mais n'ayant pas transféré à ce dernier leurs compétences en matière d'assainissement collectif et/ou non collectif des eaux usées.

La CCVM a délibéré en ce sens le 19 novembre dernier pour une adhésion au SIEVO le 1^{er} janvier prochain.

Parallèlement, le SIEVO se prononcera sur l'extension de son territoire à celui de la CCVM lors du comité syndical du 30 novembre 2019.

Il est donc proposé de modifier les statuts du SIEVO en ce sens en intégrant l'adhésion de la CCVM au SIEVO.

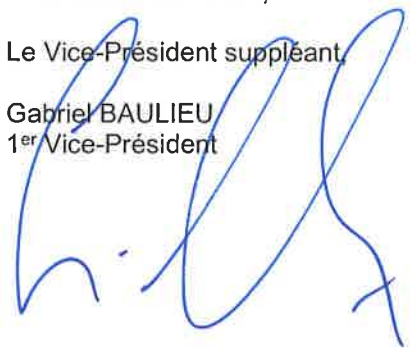
Mme F. GILLET et MM. G. BAULIEU, C. LIME (2), C.MAIRE et Y. MAURICE (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve les nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) ci-joints.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 7

Préfecture du Doubs

Reçu le 21 DEC. 2018



Contrôle de légalité



Syndicat Intercommunal
des Eaux du Val de l'Ognon

Projet de nouveaux statuts du SIEVO

Préambule

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (SIEVO) a adopté de nouveaux statuts, entériné par arrêté en date du 14 novembre 2018. Ceux-ci prévoient une compétence obligatoire, ce qui était déjà le cas auparavant, à savoir l'eau potable, et deux compétences « facultatives », à savoir deux compétences « à la carte » au sens de l'article L. 5212-16 du CGCT, l'assainissement collectif et non collectif des eaux usées.

Le SIEVO est composé de :

- la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB), pour 13 de ses communes membres,
- la Communauté de Communes du Val de Gray (CCVG), pour le territoire de 2 de ses communes membres, VALAY et VENERE,
- 28 des 45 communes membres de la Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM), qui lui ont transféré la compétence « eau », 25 de ces communes ayant par ailleurs transféré au SIEVO la compétence SPANC,
- 7 autres communes du Département du Jura.

La CCVM a étendu ses compétences à l'eau et à l'assainissement en tant que compétences optionnelles, extension prononcée par arrêté interpréfectoral des Préfets du Doubs et de la Haute Saône du 8 novembre 2018, avec effet au 1^{er} janvier 2019.

A compter du 1^{er} janvier 2019, la CCVM, en application de l'article L. 5214-21 du CGCT, se substituera donc à ses 28 communes membres au sein du SIEVO, pour les compétences transférées par ces dernières au syndicat, le SIEVO continuant donc d'exercer ses compétences sur le territoire de ces communes, sans changement par rapport à la situation actuelle.

En revanche, pour les 17 autres communes de la CCVM, la communauté souhaite adhérer au SIEVO et transférer à ce dernier ses compétences en matière d'eau potable, d'assainissement collectif des eaux usées et d'assainissement non collectif. Il en va de même pour les communes de la CCVM aujourd'hui membres du SIEVO mais n'ayant pas transféré à ce dernier leurs compétences en matière d'assainissement collectif des eaux usées et/ou non collectif.

La CCVM a délibéré en ce sens le 19 novembre 2018 pour une adhésion au SIEVO le 1^{er} janvier 2019.

Néanmoins, une telle adhésion de la CCVM au SIEVO nécessite une modification des statuts du SIEVO.

Seul l'article 2 des statuts du SIEVO en vigueur est modifié.

Article 2 - Périmètre du syndicat

Peuvent être membres du syndicat, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) exerçant une des compétences du syndicat. Les EPCI-FP peuvent être membres soit par représentation-substitution, du fait d'un transfert de compétence de leur commune, soit par adhésion directe. Ils peuvent adhérer pour une partie uniquement de leurs communes.

Les collectivités ci-dessous (communes et EPCI) sont nommées membres ou adhérents, suivant les calendriers de prise de compétence eau et/ou assainissement par les EPCI.

La Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) pour les communes suivantes :

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| - AVRIGNEY-VIREY | - BAY |
| - BARD-LES-PESMES | - BEAUMOTTE-LES-PIN |
| - BERTHELANGE | - BONBOILLON |
| - BRESILLEY | - BRUSSEY |
| - BURGILLE-CHAZOY-CORDIRON | - CHAMBORNAY-LES-PIN |
| - CHAUMERCENNE | - CHENEVREY-ET-MOROGNE |
| - CHANCEY | - CHEVIGNEY-SUR-L'OGNON |
| - CORCELLES-FERRIERES | - CORCONDRAZ |
| - COURCHAPON | - COURCUIRE |
| - CULT | - CUGNEY |
| - EMAGNY | - ETRABONNE |
| - FERRIERES-LES-BOIS | - FRANAY |
| - GEZIER-ET-FONTENELAY | - HUGIER |
| - JALLERANGE | - LANTENNE-VERTIERE |
| - LAVERNAY | - LE MOUTHEROT |
| - MALANS | - MARNAY |
| - MERCEY-LE-GRAND | - MONCLEY |
| - MONTAGNEY | - MOTÉY-BESUCHE |
| - PIN | - PLACEY |
| - RECOLOGNE | - RUFFEY-LE-CHATEAU |
| - SAUVAGNEY | - SORNAY |
| - TROMAREY | - VILLERS-BUZON |
| - VREGILLE | |

La Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB) pour les communes suivantes :

- | | |
|-------------------------|-----------------------|
| - AUDEUX | - CHAMPAGNEY |
| - CHAMPVANS-LES-MOULINS | - CHEMAUDIN ET VAUX |
| - DANNEMARIE-SUR-CRETE | - FRANOIS |
| - MAZEROLLES-LE-SALIN | - NOIRONTE |
| - PELOUSEY | - PIREY |
| - POUILLEY-FRANÇAIS | - POUILLEY-LES-VIGNES |
| - SERRE-LES-SAPINS | |

Communes du Jura :

- | | |
|---|--------------------|
| - LOUVATANGE (Communauté des Communes Jura Nord (CCJN)) | |
| - PAGNEY (CCJN) | - ROUFFANGE (CCJN) |
| - PETIT MERCEY (CCJN) | - TAXENNE (CCJN) |
| - ROMAIN/VIGEARDE (CCJN) | - VITREUX (CCJN) |

La Communauté de Communes du Val de Gray (CCVG) pour les communes suivantes :

- | | |
|---------|----------|
| - VALAY | - VENERE |
|---------|----------|